

# Outil e-PROSCeSS

Evaluation-Promotion de la santé dans les clubs de sport

Guide d'accompagnement à l'utilisation de l'outil  
de mesure des perceptions de la promotion de la  
santé au sein du club de sport

---





L'outil e-PROSCeSS se décline en plusieurs documents.

Ces documents sont :

1. Le guide d'accompagnement de l'outil d'évaluation e-PROSCeSS
2. Les outils d'évaluation (pour les dirigeants, entraîneurs, participants),
3. Un fichier excel permettant la synthèse des résultats par club

# SOMMAIRE

<b>Edito</b>	02
Susanna Geidne	02
Geneviève Chêne	03
<b>Introduction</b>	04
<b>Pourquoi se lancer dans le développement de la Promotion de la Santé ?</b>	05
<b>Que signifie l'approche « club de sport promoteur de santé » ?</b>	06
<b>L'outil e-PROSCESS</b>	08
Pourquoi utiliser l'outil e-PROSCESS ?	09
De quoi est composé l'outil e-PROSCESS ?	09
Comment utiliser l'outil e-PROSCESS ?	11
Définir les objectifs à viser avec cet outil	11
Identifier les ressources à mobiliser	12
Choisir les personnes à interroger	13
Calculer les scores	14
Analyser les informations	14
Communiquer les résultats et partager les conclusions	15
Ajuster les activités du club de sport et échanger	16
<b>Pour aller plus loin</b>	17
<b>Table des acronymes</b>	18
<b>Glossaire</b>	19
<b>Personnes à contacter</b>	20
<b>Annexe 1</b>	21
<b>Annexe 2</b>	22
<b>Annexe 3</b>	23

Vous avez dans vos mains le premier outil de mesure de la promotion de la santé au sein des clubs de sport. Cet outil est développé grâce à une collaboration entre Santé Publique France, l'Université Côte d'Azur et l'Université de Lorraine. Il est ancré dans le modèle théorique du club de sport promoteur de santé et dans les travaux scientifiques du groupe de travail Sport Clubs for Health du réseau Health Enhancing Physical Activity (HEPA) Europe.

Réfléchir au club de sport comme milieu de vie promoteur de santé et utiliser une vision de promotion de la santé pour développer les objectifs et les actions au quotidien du club de sport est une approche nouvelle. Initiée il y a une vingtaine d'année en Australie, développée en Finlande dans les années 2000, la France rejoint ce mouvement à l'heure actuelle.

Un des facteurs clés du développement de tout projet est la connaissance. Néanmoins, la connaissance doit être utile, produite et utilisée au niveau local pour avoir de la valeur pour les publics concernés. Cet outil est développé pour permettre aux clubs amateurs de produire de la connaissance sur leurs organisations, ce qui leur permet de se développer. Utiliser l'outil e-PROSCeSS permettra de dresser un portrait des actions de promotion de la santé au sein de votre club et de proposer des perspectives d'action pour les dirigeants, entraîneurs et pratiquants de sport.

Le guide d'utilisation permet aux dirigeants et chercheurs, entraîneurs et éducateurs, pratiquants sportifs d'être guidés dans l'évaluation de la promotion de la santé au sein de leur club de sport à l'aide de l'outil e-PROSCeSS. Cet outil et son guide d'accompagnement sont donc destinés à des acteurs au sein du club de sport, mais aussi à des partenaires extérieurs qui souhaiteraient soutenir une démarche d'un ou plusieurs clubs de sport.

Devenir un club de sport promoteur de santé demande un investissement collectif, dans une dynamique participative et à long terme. C'est un processus (qui ne s'arrête pas et qui peut toujours s'améliorer), mais où chaque petit progrès compte, ce qui permet d'être un club encore un peu plus promoteur de santé chaque jour.

Susanna Geidne, Maitre de conférences, Örebro University, Sweden

Co-responsable du groupe de travail ScforH du réseau Health Enhancing Physical Activity Europe

---

Le premier des quatre axes de la stratégie nationale de santé 2018-2022 est la mise en place d'une politique de promotion de la santé (incluant la prévention) dans tous les milieux de vie. Santé publique France, l'agence nationale de référence en santé publique, s'inscrit dans cette stratégie et en porte les enjeux majeurs dans la mise en œuvre de ses missions (connaître, agir, évaluer) avec l'inscription dans sa programmation de l'impact des milieux de vie sur la santé.

En complément du milieu scolaire, le milieu du sport présente un intérêt majeur pour aller à la rencontre de la population et des jeunes en particulier. Il existe plus d'une centaine de fédérations sportives en France, représentant plus de 150 000 clubs. Ils réunissent environ 16 millions de personnes (6 millions de femmes et 10,1 millions d'hommes) dont la moitié de jeunes de moins de 20 ans.

C'est pourquoi Santé publique France s'est engagée dans un projet de recherche et développement visant l'accompagnement des clubs sportifs comme milieux de vie promoteurs de santé.

Ce projet PROSCeSS – Promotion de la Santé dans les clubs sportifs - est le fruit d'un partenariat avec l'Université de Côte d'Azur et l'Université de Lorraine dont je me réjouis. Il s'appuie sur les connaissances issues de la littérature et le cadre conceptuel des Ecoles promotrices de santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, adapté aux clubs sportifs.

Notre objectif est de toucher les populations pour protéger et améliorer leur santé et de travailler pour ce faire, avec tous les partenaires qui agissent sur le terrain :

**Cet outil d'auto-évaluation de la promotion de la santé dans vos structures est la première réalisation d'un projet qui vise la production d'un outil d'accompagnement des clubs sportifs au développement de la promotion de la santé, outil co-construit avec vous, sur la base d'un modèle théorique validé.**

Geneviève Chêne

Professeure de biostatistique et de santé publique, Directrice générale de Santé publique France

---

# INTRODUCTION

La promotion de la santé<sup>6</sup> est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé<sup>6</sup> et d'améliorer celle-ci. Elle intègre des actions qui visent à agir sur les milieux de vie et à développer les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités de chacun.

Les clubs de sport sont des lieux de vie dans lesquels ces actions peuvent trouver une place. De plus, ils offrent aux enfants et aux jeunes un espace potentiel de développement complémentaire à la famille et au milieu scolaire. Dans cet espace, les jeunes peuvent acquérir de nouvelles compétences, développer leur autonomie, expérimenter de nouvelles formes de socialisation et d'échanges entre eux et avec les adultes.

Le club de sport comme lieu de vie promoteur de santé (Cf. annexe 1) implique non seulement son équipe éducative mais aussi la direction, les bénévoles, les pratiquants<sup>6</sup> et plus largement leur entourage familial.

Les directions des clubs assurent l'organisation du lieu de vie ainsi que des tâches essentielles des professionnels et bénévoles qui accueillent les usagers.

Afin de mettre en place des actions de promotion de la santé, il est préconisé d'agir sur différents éléments auprès de différents publics<sup>1</sup> :

- Le projet éducatif,
- La formation et les conditions de travail de l'équipe,
- L'aménagement des équipements et locaux de façon à ce qu'ils soient sûrs et adaptés à la population accueillie,
- L'accueil, la communication, la convivialité,
- La mise en place d'actions spécifiques visant l'acquisition et le développement de connaissances sur la santé et de compétences psychosociales<sup>6</sup> (savoir résoudre les problèmes et prendre les décisions, avoir une pensée créative et critique, savoir communiquer efficacement et être habile dans les relations interpersonnelles, avoir conscience de soi et avoir de l'empathie pour les autres, savoir gérer son stress et ses émotions.),

Ainsi, Les clubs de sport peuvent devenir des milieux de vie « promoteurs de santé »<sup>2</sup>, c'est-à-dire non seulement aborder des thématiques de santé en lien avec la pratique sportive, mais aussi offrir un environnement éco responsable, accueillant et favorable à la santé.

---

<sup>6</sup> Cf. Glossaire

<sup>1</sup> Dirigeants, entraîneurs, pratiquants et leur entourage

<sup>2</sup> A noter : Le club de sport promoteur de santé se distingue du club sport-santé, par le fait qu'il promeut la santé physique, mentale et sociale, au-delà de l'offre d'activité physique adaptée pour des publics éloignés de la pratique ou spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes atteintes de maladies chroniques, en situation de surpoids...). Mo : pas que... la distinction peut être plus subtile → action auprès des publics mais également de l'environnement (1 club en gagé dans le sport santé peut également être promoteur de santé, certains clubs sports santé ou ayant une activité sport santé travaillent également sur la santé mentale et l'environnement comme déterminants de la pratique d'APS... A mon avis à développer pour clarifier et favoriser une meilleure appropriation y compris par les clubs ayant déjà une activité sport santé.

# Pourquoi se lancer dans le développement de la promotion de la santé ?

Plusieurs études<sup>3</sup> ont mis en lumière les bénéfices de la mise en œuvre d'une approche de promotion de la santé au sein des clubs de sport (Cf. Figure 1) :

Figure 1 : Schéma des bénéfices de l'approche du club de sport promoteur de santé, adapté du guide SCforH<sup>4</sup>



<sup>3</sup> Casey et al. The influence of a Healthy Welcoming Environment on participation in club sport by adolescent girls: a longitudinal study. BMC Sports Science, Medicine and Rehabilitation (2017) 9:12

<sup>4</sup> Koski, P., Matarma, T., Pedišić, Z., Kokko, S., Lane, A., Hartmann, H., Geidne, S., Hämäläinen, T., Nykänen, U., Rakovac, M., Livson, M. & Savola, J. (2017). Sports Club for Health (SCforH) – Mise à jour des recommandations concernant les activités sportives bénéfiques pour la santé et pratiquées en club. Helsinki, FI: Comité olympique finlandais.

# Que signifie l'approche « club de sport promoteur de santé » ?

L'approche du club de sport promoteur de santé est destinée à tous les clubs de sport (peu importe la localisation, la taille et le niveau sportif) et peut renvoyer à une philosophie du club, intégrée dans ses activités quotidiennes.

Elle repose sur une approche socio écologique<sup>6</sup> de la santé, qui explique que les comportements de l'individu sont **influencés par et interagissent avec leur environnement**.

*Un exemple de bonne pratique : lors de la rénovation d'un gymnase, des machines à laver ont été installées à disposition des clubs, pour laver les maillots des enfants, éviter un surcroît de travail aux parents et la marginalisation de certains enfants arrivant fréquemment aux entraînements ou aux matchs avec un équipement sale.*

## Facteurs qui influencent la pratique de l'activité physique, d'après Booth

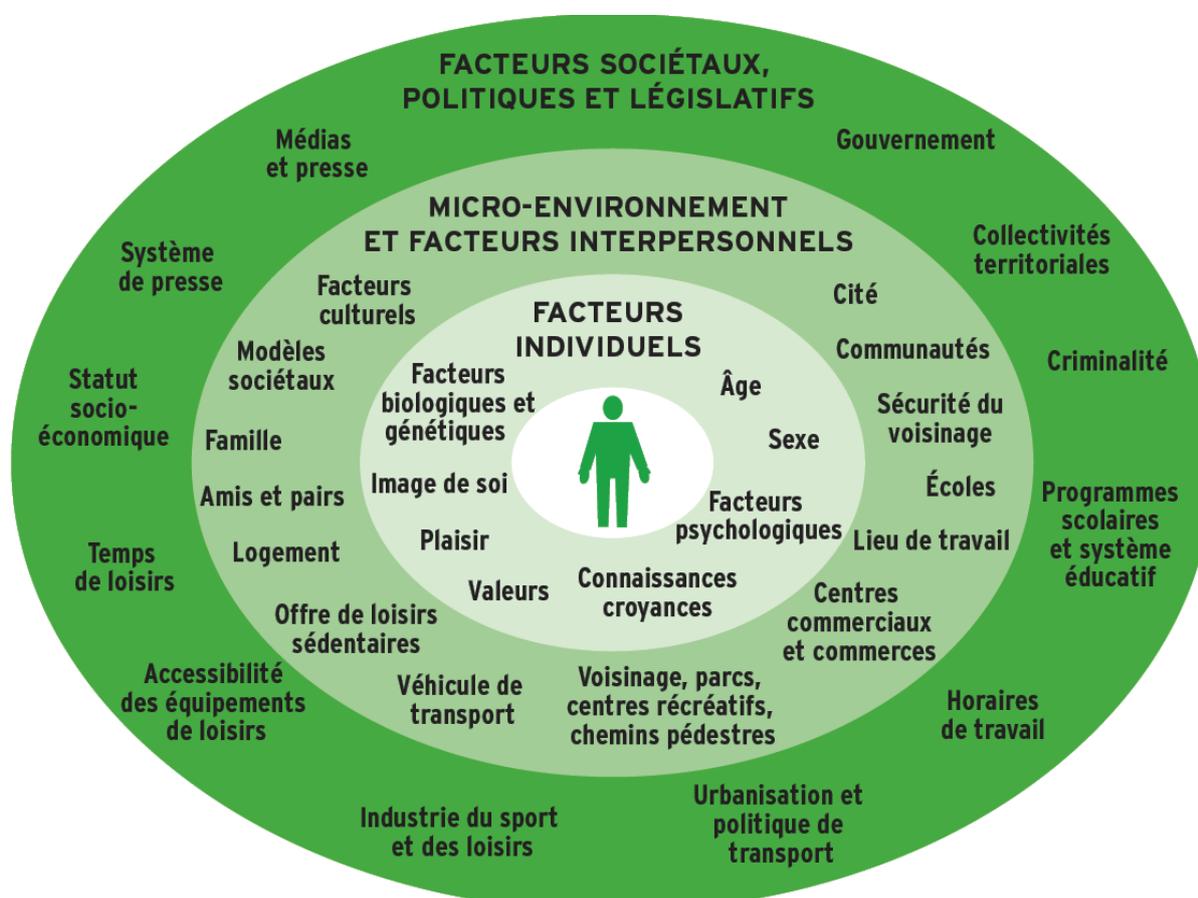


Figure 2 : Présentation de l'approche socio-écologique de l'activité physique<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Oppert J.-M., Simon C., Rivière D., Guezennec C.-Y. Activité physique et santé. Arguments scientifiques, pistes pratiques. Ministère de la Santé, coll. " Les synthèses du PNNS ", 2006 : 58 p., d'après Booth, Sallis, Ritenbaugh et al. (2001). Environmental and societal factors affect food choice and physical activity: rationale, influences, and leverage point. Nutrition review, 59(3).

# Que signifie l'approche « club de sport promoteur de santé » ?

Être ou devenir un club de sport promoteur de santé demande une dynamique collective et participative à long terme. Cela requiert aussi une politique coordonnée de chacune des sections du club et de chacun des groupes d'âges, pour placer la santé des pratiquants, des entraîneurs<sup>6</sup> et des dirigeants<sup>6</sup>, au centre des valeurs et objectifs du club.

## Un club promoteur de santé :

- promeut la santé et le bien-être physique, social et mental des pratiquants ;
- aborde les questions relatives à la santé et au bien-être de l'ensemble des personnes impliquées dans la vie du club de sport (salariés, bénévoles, pratiquants) ;
- intègre la santé dans ses activités quotidiennes ;
- soutient les concepts d'inclusion sociale, de mixité et d'équité ;
- fournit un environnement accueillant et le plus sûr possible ;
- implique la participation des pratiquants ;
- implique les parents, le quartier ou la commune ;
- fixe des objectifs de promotion de la santé réalistes en accord avec le projet de la structure ;
- cherche à améliorer ses actions grâce notamment à une évaluation continue.

Cette mobilisation collective et participative repose sur une approche écologique, ou une approche par milieu de vie, et dépend de la capacité du club à mettre en place des stratégies à différents niveaux (club en tant qu'association, dirigeants, entraîneurs, pratiquants), tant sur des aspects liés à la culture du club de sport (textes, chartes, règlements, processus de décision...), que des aspects économiques (ressources financières, humaines et sociales), sociaux (valeurs, normes, soutiens...) et environnementaux (infrastructures, matériels...).

Les cinq indicateurs clés de l'investissement d'un club sportif dans la promotion de la santé (Cf. annexe 1) :

- Mettre en place une approche qui regroupe toutes les actions du club, contribuant à la santé pas seulement celles centrées sur un comportement ou une thématique de santé
- Impliquer tous les niveaux du club sportif (participants, parents, entraîneurs, dirigeants, volontaires) dans les actions et processus de décisions liés à la promotion de la santé
- Impliquer des partenaires extérieurs et les acteurs locaux dans les actions et processus de décisions liés à la promotion de la santé
- Être conscient que promouvoir la santé est un processus continu et cumulatif
- Fonder ses actions sur les besoins propres au club sportif et à ses acteurs, en fonction du contexte du club sportif et des acteurs locaux

## A qui est destiné l'outil e-PROSCeSS ?

- Aux acteurs du sport qui souhaitent développer la promotion de la santé :
  - fédérations sportives, dirigeants, directeurs techniques et/ou salariés des clubs de sport,
  - entraîneurs,
- Aux acteurs de la promotion de la santé qui souhaitent accompagner un club de sport dans cette démarche
- Aux élus qui souhaitent encourager la participation des clubs de sport à la promotion de la santé.

## A quoi sert l'outil e-PROSCeSS ?

Il vise à aider les clubs de sport à intégrer un peu plus de santé dans leurs activités de routine.

L'utilisation de cet outil permet de réaliser une photographie de la perception des activités de promotion de la santé du club de sport, auprès de trois publics : les dirigeants, les entraîneurs et les pratiquants. Il permet également aux dirigeants et aux entraîneurs d'autoévaluer leur implication dans la démarche de promotion de la santé et d'identifier des pistes/domaines d'amélioration.

## Quand utiliser l'outil e-PROSCeSS et les résultats de la démarche ?

À tout moment qui semble opportun pour le club de sport :

- En début et/ou en fin de saison, pour faire un diagnostic ou bilan
- Lors d'un changement de bureau ou de dirigeants à la tête du club de sport
- Lors d'une demande de financement
- ...

# L'OUTIL e-PROSCESS

## POURQUOI UTILISER L'OUTIL E-PROSCESS ?

L'outil peut être utilisé :

1. Pour mesurer la perception qu'ont les pratiquants de l'engagement de leur club (dirigeants, entraîneurs) en faveur de la promotion de la santé
2. Pour faire un état des lieux de la perception de la promotion de la santé des différents acteurs du club (diagnostic, bilan), afin de fixer des objectifs de progrès au niveau du club
3. Pour mesurer la perception qu'ont les entraîneurs de l'engagement du club et de ses dirigeants en faveur de la promotion de la santé
4. Pour évaluer la contribution du club à la santé des pratiquants, en partenariat avec d'autres organismes, lors d'une consultation politique (communale, contrat local de santé, atelier ville santé...)
5. Pour donner une visibilité aux activités de promotion de la santé du club

## DE QUOI EST COMPOSE L'OUTIL E-PROSCESS ?

Cet outil se compose de trois questionnaires, qui mesurent la perception du degré d'engagement en matière de promotion de la santé à trois niveaux (Cf. annexe 2) : le club dans sa globalité (**niveau club**), la pratique des dirigeants (**niveau dirigeant**), la pratique des entraîneurs (**niveau entraîneur**). Son utilisation peut donc être totale (tous les questionnaires) ou partielle (à un seul niveau) en fonction des objectifs poursuivis par le club de sport.

Tableau 1. Remplissage des questionnaires par les différents types de répondants

	Pratiquants	Entraîneurs	Dirigeants
Niveau Club	X	X	X
Niveau Dirigeants			X
Niveau Entraîneurs	X	X	

Ainsi les pratiquants répondent à deux questionnaires : au niveau club et niveau entraîneurs ; les entraîneurs à deux questionnaires : au niveau club et niveau entraîneurs ; les dirigeants à deux questionnaires : au niveau club et niveau dirigeants.

# L'OUTIL e-PROSCeSS

L'outil e-PROSCeSS porte sur quatre types de déterminants (facteurs influençant la santé) : organisationnels, économiques, sociaux et environnementaux (Cf. définition en annexe 2).

- **Les déterminants organisationnels** : ils concernent la place de la promotion de la santé dans les directives du club, y compris dans ses règlements, dans ses relations avec les organismes publics gouvernementaux et locaux, et dans l'organisation et l'orientation de ses actions.
- **Les déterminants sociaux** : ils correspondent aux valeurs et à la philosophie du club de sport, notamment sur le plan social.
- **Les déterminants environnementaux** : ils correspondent au cadre de vie proposé par le club de sport, incluant les infrastructures, les espaces verts et les terrains de sport.
- **Les déterminants économiques** : ils renvoient à l'attribution de ressources à la fois financières, matérielles et humaines pour la promotion de la santé au sein du club de sport.

Tableau 2 : nombre de questions par niveaux et type de déterminants

	Déterminants Organisationnels	Déterminants Sociaux	Déterminants Environnementaux	Déterminants Economiques
Niveau Club	8 questions	6 questions	8 questions	4 questions
Niveau Dirigeants	8 questions	6 questions	-	3 questions
Niveau Entraîneurs	5 questions	6 questions	-	4 questions

Les questions sur les déterminants environnementaux au niveau entraîneurs et dirigeants n'ont pas été validées lors du test pilote du questionnaire.

## COMMENT UTILISER L'OUTIL E-PROSCCESS ?

L'utilisation de l'e-PROSCeSS se fait en plusieurs étapes, qui permettent de préparer la collecte des questionnaires, de la réaliser et d'exploiter les résultats.

Tableau 3. Etapes de l'utilisation d'e-PROSCeSS

AVANT	PENDANT	APRES
1 - DEFINIR LES OBJECTIFS  2 - IDENTIFIER LES RESSOURCES DU CLUB A MOBILISER	3 - CHOISIR LES PERSONNES A INTERROGER  4 - CALCULER LES SCORES  5 - ANALYSER LES INFORMATIONS	6 - COMMUNIQUER LES RESULTATS ET PARTAGER LES CONCLUSIONS  7 - AJUSTER LES ACTIVITES

### AVANT L'UTILISATION DE L'OUTIL E-PROSCCESS

#### 1. Définir les objectifs à viser avec cet outil

En fonction des caractéristiques du club de sport et compte tenu des ressources à mobiliser pour mettre en œuvre l'e-PROSCeSS, avant de s'engager dans la démarche, il est important de questionner le ou les objectifs poursuivis avec cet outil, qui peuvent être par exemple :

- Comparer les perceptions du développement de la promotion de la santé dans votre club entre les différents acteurs (dirigeants, entraîneurs, pratiquants)

- Evaluer la perception que les pratiquants ont de l'engagement de votre club dans la promotion de la santé
- Identifier des indicateurs de promotion de la santé à chacun des niveaux
- Identifier les forces et faiblesses, les points à améliorer en lien avec l'un et/ou l'autre des objectifs ci-dessus
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs et membres de votre club à la promotion de la santé
- Eclairer la vision collective du club de sport promoteur de santé.
- Impliquer l'ensemble des acteurs et membres de votre club dans un projet de développement de la promotion de la santé
- ...

Avant de faire remplir le ou les questionnaire(s), il est important de mentionner les objectifs du recueil d'informations, ainsi que l'utilisation qui sera faite des réponses (qui y aura accès et comment ? Où seront-elles stockées ?) et de demander le consentement des personnes invitées à y répondre. Pour obtenir des réponses sincères, il est important de garantir l'anonymat et la confidentialité des données collectées.

## 2. Identifier les ressources à mobiliser pour mettre en œuvre l'e-PROSCeSS

Les ressources à mobiliser sont à la fois humaines (personnes pour collecter les informations, les analyser, les communiquer) et matérielles (papier, ordinateur...).

Pour utiliser l'outil, il est en effet important de mobiliser différentes personnes pour soutenir la démarche et la relayer au sein du club de sport :

- a. Faire le lien avec les dirigeants et le bureau du club de sport, pour avoir leur soutien et pour qu'ils allouent des ressources, mais également pour les impliquer dans l'analyse et la définition des suites à donner à l'utilisation de l'outil,
- b. Identifier des relais clés (les entraîneurs ou certains participants) et les moments clés (assemblée générale, réunion de début de saison, réunion technique) pour promouvoir et/ou faire passer les questionnaires aux pratiquants, aux entraîneurs et aux dirigeants.

Si le questionnaire est rempli sur le fichier excel, une page du score de chaque participant pourra être extraite. Par ailleurs, les scores de chaque déterminant, au sein de chaque niveau pourront être calculés également. Si le questionnaire est rempli sous format papier, cela nécessite la saisie des informations dans un fichier excel ou en ligne pour pouvoir calculer les scores de chaque déterminant à chaque niveau.

## PENDANT L'UTILISATION DE L'E-PROSCESS

### 3. Choisir les personnes à interroger : Qui ? Pourquoi ? Combien ?

Le questionnaire a été conçu pour tous les types de clubs de sport (du club amateur bénévole au club professionnel haut niveau). Cependant, au vu de sa complexité et du nombre de questions, l'outil e-PROSCESS n'est pas conçu pour être utilisé auprès de jeunes de moins de 15 ans.

Plusieurs options sont possibles :

- 1) Vous souhaitez savoir ce que les pratiquants perçoivent des actions de promotion de la santé mises en place par les entraîneurs : **faites passer à au moins 10 pratiquants ayant le même entraîneur** le questionnaire du niveau Entraîneurs.
- 2) Vous souhaitez connaître votre perception en tant que dirigeants par rapport à votre engagement dans la promotion de la santé : passez et **faites passer à au moins 4 autres dirigeants** le questionnaire du niveau Dirigeants
- 3) Pour connaître la perception de la promotion de la santé au sein de votre club: faites passer à **10 personnes<sup>6</sup> minimum par niveau** le questionnaire du niveau Club.
- 4) Vous souhaitez avoir une vision globale de la promotion de la santé ou comparer les perceptions qu'en ont les dirigeants, entraîneurs et pratiquants, **faites passer le questionnaire aux personnes (minimum 10 par niveau) concernées à chaque niveau<sup>7</sup>.**

Le nombre de personnes est donné à titre indicatif, il est à adapter en fonction de la taille du club, du nombre d'entraîneurs et de dirigeants, ainsi que des licenciés. Si vous souhaitez avoir une vision reposant sur plusieurs points de vue et permettre une triangulation des perceptions de la promotion de la santé dans votre club, **une dizaine de réponses par niveau de répondant est nécessaire.**

---

<sup>6</sup> Pratiquants, entraîneurs, dirigeants

<sup>7</sup> Cf. Annexe 2. Ainsi les pratiquants répondent à deux questionnaires : au niveau club et niveau entraîneurs ; les entraîneurs à deux questionnaires : au niveau club et niveau entraîneurs ; les dirigeants à deux questionnaires : au niveau club et niveau dirigeants.

## 4. Calculer les scores

Plusieurs utilisations de cet outil sont possibles, selon les objectifs poursuivis par le club.

En fonction de ceux-ci, des scores pourront être calculés, par niveau () ou pour l'ensemble des niveaux, pour chacun des déterminants.

En d'autres termes :

- les pratiquants répondent en expliquant ce que fait leur entraîneur (ex. Mon entraîneur aborde les comportements de santé)
- les entraîneurs répondent en expliquant ce qu'ils font (ex. J'aborde les comportements de santé)
- les dirigeants répondent en indiquant l'engagement du club en matière de promotion de la santé et leur propre contribution (ex. Les comportements en matière de santé en général ou sur des sujets de santé spécifiques sont inscrits dans le règlement de mon club de sport / Je veille à ce que les entraîneurs appliquent le règlement et les politiques du club en matière de santé)

A partir des réponses, un score est calculé automatiquement à l'aide du fichier excel fourni, pour évaluer le niveau de promotion de la santé du club de sport. Ce calcul est effectué par type de déterminant (économique, organisationnel, social, environnemental) et par niveau (Club, Dirigeants, Entraîneurs). Ce score est calculé pour chaque répondant et une moyenne des scores des répondants donne une perception générale de la promotion de la santé au sein du club de sport sur une échelle de 1 à 10 (Cf. annexe 3).

## 5. Analyser les informations

Une fois les scores calculés, soit pour les répondants à chacun des niveaux, soit pour le club en général, vous avez l'occasion d'identifier les déterminants sur lesquels vous auriez intérêt à travailler.

Le club peut identifier les types de déterminants qu'il mobilise déjà (pour lesquels le score est au moins supérieur à 7) et ceux sur lesquels il peut s'améliorer (en dessous de 7). Il peut également observer quelles sont les trois questions ayant le score le plus élevé, pour identifier ses points forts, et celles ayant le score le plus faible, pour définir les points à améliorer.

Si vous souhaitez comparer les réponses entre ce qui est perçu par les pratiquants et ce qui est mis en place par les entraîneurs, vous comparerez les scores des pratiquants avec les scores des entraîneurs au niveau des activités de promotion de la santé mis en œuvre par ces derniers. Cela vous permettra de voir si les participants perçoivent ou non ce qui est mis en place par les entraîneurs.

Si vous souhaitez comparer les réponses entre ce qui est perçu par les entraîneurs et mis en place par les dirigeants, vous confronterez les scores des entraîneurs avec les scores des dirigeants au niveau des conseils et soutien apportés par ces derniers. Cela vous permettra de voir si les entraîneurs perçoivent ou non ce qui est mis en place par les dirigeants.

Si vous souhaitez comparer la manière dont la promotion de la santé est perçue à chaque niveau, il sera important de comparer les scores des pratiquants, des entraîneurs et des dirigeants au niveau des politiques et règles de fonctionnement du club en matière de promotion de la santé.

A partir du pourcentage de « Je ne sais pas » par question, à partir d'un seuil de 30% de personnes soulignant leur incapacité à se prononcer sur une question, vous pourrez analyser les raisons pour lesquelles certaines sont restées sans réponse.

## APRES L'UTILISATION DE L'E-PROSCCESS

### 6. Communiquer les résultats et partager les conclusions

Il est important de prévoir un temps de discussion autour des résultats et de l'analyse qui en découle en lien avec les objectifs fixés initialement. Il est également indispensable de proposer une restitution aux personnes ayant répondu au questionnaire.

Cette communication peut avoir plusieurs objectifs :

1. Montrer la démarche au sein du club de sport
2. Compléter et amender les informations recueillies à l'aide des questionnaires
3. Amorcer ou renforcer une dynamique au sein du club de sport pour promouvoir la santé

**Remarque :** la présence, au cours de la restitution, d'un intervenant extérieur – expert de la promotion de la santé (Ireps, ARS,...) - pour animer les échanges ou prendre part au débat, peut constituer un plus : il n'a pas d'enjeu vis à vis du club de sport et peut plus facilement faire émerger les différentes opinions, synthétiser, relancer pour faire préciser un point de vue. Il peut également intervenir pour apporter une analyse, des recommandations, des explications et permettre ainsi d'amorcer avec les acteurs du territoire un plan d'action à court, moyen ou long terme dans la suite de la démarche e-PROSCCESS.

Cette communication peut être réalisée lors d'une réunion collective au sein du club sans qu'elle soit dédiée spécifiquement à ce projet (réunion technique, une assemblée générale...).

Il est important de diffuser les résultats et de partager les conclusions, aussi bien en interne qu'en externe (partenaires, élus, représentants de la délégation territoriale de l'ARS, représentants des services du ministère en charge des sports au niveau départemental et régional, du CDOS, représentants d'autres associations sportives ...). Cela peut être l'occasion d'échanger sur le rôle que le club de sport joue dans la santé des pratiquants, en complémentarité avec son offre sportive. Pour ce faire, une publication sur le site internet du club, un dépliant la fiche de synthèse des résultats du club ou toute autre communication peuvent être des bons canaux de diffusion.

## 7. Ajuster les activités du club de sport et échanger sur les freins et les leviers

Les résultats doivent permettre d'échanger sur les freins à lever et les leviers et ressources à mobiliser pour ajuster les activités du club. Il s'agira de mettre en place ou de renforcer la démarche du club de sport promoteur de santé. Le club pourra notamment faire appel aux acteurs de la promotion de la santé (Ireps, ARS...).

Par ailleurs, l'équipe projet de PROSCeSS développe un accompagnement pour aider les clubs sportifs à devenir des milieux promoteurs de santé.



# POUR ALLER PLUS LOIN

## SI VOUS SOUHAITEZ ALLER PLUS LOIN

### **Un guide pour promouvoir la santé au sein de votre club de sport**

Ce guide, élaboré dans le cadre du projet Erasmus+ « Sports Clubs for Health », donne des informations sur les bénéfices du sport sur la santé des pratiquants. Il propose également des pistes d'actions et de pilotage de projets axés sur la promotion de la santé au sein du club de sport.

**Le lien vers le guide :** [https://www.scforh.info/content/uploads/2017/03/ranska\\_verkko.pdf](https://www.scforh.info/content/uploads/2017/03/ranska_verkko.pdf)

### **Un guide pour évaluer la qualité de vos actions en promotion de la santé**

Ce guide, au service du développement de la qualité, a été fait par et pour les associations intervenant en promotion de la santé. Son objectif est de disposer de repères pouvant guider l'association, étape par étape, dans son questionnement en vue de s'engager dans une démarche progressive d'amélioration de la qualité. Ainsi, il est utilisable à différents moments de l'action et il invite l'association à dépasser la phase d'analyse.

**Le lien vers le guide :** [http://portaildocumentaire.santepubliquefrance.fr/exl-php/vue-consult/spf\\_internet\\_recherche/CAT00001250](http://portaildocumentaire.santepubliquefrance.fr/exl-php/vue-consult/spf_internet_recherche/CAT00001250)

**Le lien vers le guide remplissable :** [http://portaildocumentaire.santepubliquefrance.fr/exl-php/vue-consult/spf\\_internet\\_recherche/SPF00002162](http://portaildocumentaire.santepubliquefrance.fr/exl-php/vue-consult/spf_internet_recherche/SPF00002162)

### **Un guide pour piloter des projets en promotion de la santé**

Préparé pour accompagner le planificateur, ce guide pratique propose une démarche d'élaboration d'un programme de promotion de la santé à l'aide de l'approche écologique, suivie d'une démarche de validation de ce dernier auprès des partenaires et des communautés auxquelles il est destiné. À chacune des étapes de ces deux phases, un ensemble de questions qu'il convient de se poser est proposé. Bien que ces étapes s'inscrivent dans un processus continu, elles pourraient aussi convenir à une utilisation partielle adaptée aux besoins des utilisateurs.

**Le lien vers le guide :** [http://www.refips.org/files/international/Guidepratique\\_IntervenirPSapprocheecologique.pdf](http://www.refips.org/files/international/Guidepratique_IntervenirPSapprocheecologique.pdf)

# TABLE DES ACRONYMES

**ARS** : Agence régionale de santé

**CDOS** : Comité départemental olympique et sportif

**IREPS** : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

# GLOSSAIRE

**Actions de promotion de la santé** : les actions de promotion de la santé ont pour but de donner aux populations et aux individus « les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci ». (Charte d'Ottawa 1986)

**Approche socio-écologique de la santé** : cette approche prend en compte les différents facteurs influençant la santé (individuels, sociaux, environnementaux, politiques...).

**Compétences psychosociales** : Les dix compétences psychosociales (CPS ou aptitudes essentielles), présentées par couples, ont été établies par l'OMS. Elles sont définies comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (...) et à maintenir un état de bien-être subjectif qui lui permet d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement » (OMS, 1993). Elles sont reconnues comme un déterminant clé de la santé et du bien-être, sur lequel il est possible d'intervenir efficacement.

**Entraîneur** : toute personne encadrant une pratique d'activité physique au sein d'un club de sport

**Dirigeant** : bénévole ou personne rémunérée ayant des responsabilités au sein du club de sport

**Pratiquant** : individu possédant une licence sportive et pratiquant au sein d'un club de sport

**Promotion de la santé** : Processus visant à améliorer la santé d'une personne, d'un groupe ou d'une population, en agissant sur les facteurs qui influencent la santé. Ces facteurs peuvent se situer au niveau des politiques (urbanisme, emploi, logement, loisirs...), des environnements ou des conditions de vie. Ils concernent également les relations ou le lien social, la participation de chacun à la vie de sa collectivité. Ils peuvent se situer aussi dans le système de soins et son adaptation aux besoins des personnes et des populations. Enfin, la promotion de la santé inclut l'éducation pour la santé. En agissant sur ces facteurs et en soutenant le pouvoir des personnes et des populations à agir elles-mêmes sur ces facteurs, la promotion de la santé cherche à réduire les inégalités sociales de santé.

**Santé** : « La santé est [donc] perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu.» (Charte d'Ottawa, 1986)

# PERSONNES A CONTACTER

Les personnes à contacter si vous souhaitez aller plus loin dans la réflexion :

Aurélie Van Hoyer

06 71 08 08 76

[Aurelie.van-hoyer@univ-lorraine.fr](mailto:Aurelie.van-hoyer@univ-lorraine.fr)

Anne Vuillemin

04 89 15 39 63

[anne.vuillemin@univ-cotedazur.fr](mailto:anne.vuillemin@univ-cotedazur.fr)

Florence Rostan

01 71 80 16 39

[Florence.ROSTAN@santepubliquefrance.fr](mailto:Florence.ROSTAN@santepubliquefrance.fr)

Fabienne Lemonnier

01 71 80 15 96

[Fabienne.LEMONNIER@santepubliquefrance.fr](mailto:Fabienne.LEMONNIER@santepubliquefrance.fr)

# ANNEXE 1

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Qu'est-ce qu'un club de sport promoteur de santé ?

Un club de sport promoteur de santé est fondé sur les principes de la Charte d'Ottawa pour la Promotion de la Santé de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le club de sport promoteur de santé comporte cinq composantes essentielles :

- **Des politiques pour des clubs de sport promoteurs de santé**

Celles-ci sont clairement définies dans des documents (projet associatif, projet éducatif) ou par des pratiques acceptées par tous et qui promeuvent la santé et le bien-être. De nombreuses politiques nationales (politique de prévention et de lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport) ou fédérales (volet santé du programme éducatif fédéral du football) sont susceptibles de contribuer à promouvoir la santé et le bien-être dans les clubs de sport.

- **L'environnement physique du club**

La notion d'environnement physique fait référence aux équipements : bâtiments, terrains et à l'équipement à l'intérieur et autour du club de sport. Sont concernés : la conception et la situation des équipements ; les installations permettant de pratiquer en sécurité, les sanitaires (toilettes, douches), les vestiaires, les lieux d'accueil et de convivialité (club house, etc.), les installations et aménagements propices au développement durable (garage à vélo pour encourager la mobilité active, récupérateur d'eau pour nettoyer les équipements...).

L'environnement physique fait également référence à l'entretien des installations et aux pratiques d'hygiène qui permettent de prévenir la transmission des maladies ; à la mise à disposition d'eau potable ainsi qu'à tous les contaminants environnementaux, biologiques ou chimiques néfastes à la santé.

- **L'environnement social du club**

L'environnement social du club est une combinaison de la qualité des relations au sein du personnel et de l'encadrement (salariés comme bénévoles) ainsi qu'entre le personnel et les pratiquants. Il est influencé par les relations avec les parents et la communauté au sens large (collectivité, écoles, autres clubs de sport, etc).

- **Les compétences individuelles en matière de santé et la capacité à agir**

Cela fait référence à toutes les activités par lesquelles les pratiquants acquièrent, en fonction de leur âge, des connaissances, des compétences et une expérience qui leur permettront de développer des savoir-faire et d'entreprendre des actions dans le but d'améliorer la santé et le bien-être, pour eux-mêmes comme pour les autres membres de leur communauté, et qui sont susceptibles d'améliorer aussi leur pratique sportive.

- **Des liens communautaires**

Les liens communautaires sont les relations entre le club et les familles des jeunes pratiquants, de même que celles entre le club et les groupes et personnes clés au niveau local. Un partenariat réel (consultation, participation appropriée ...) avec les différentes parties prenantes fournit aux pratiquants et au personnel un contexte et un soutien pour leurs actions de promotion de la santé.

# ANNEXE 2

## DEFINITION DES DETERMINANTS A CHAQUE NIVEAU



# ANNEXE 3

## EXPLICATIONS DU CALCUL AUTOMATIQUE DU SCORE OU DE L'ALGORITHME

Lorsque le répondant complète le questionnaire dans le fichier excel, des formules permettent de calculer son score automatiquement sur 10. Ainsi l'algorithme attribue une note en fonction de la case cochée : 0 pour « pas du tout d'accord », 1 pour « pas d'accord », 2 pour « plutôt pas d'accord », 3 pour « plutôt d'accord », 4 pour « d'accord » et 5 pour « tout à fait d'accord ». La réponse ne sera pas comptée dans le calcul du score si la personne n'a pas répondu à la question, ou si elle a coché plusieurs cases, ou encore si elle a répondu « Je ne sais pas ». L'algorithme peut fournir le pourcentage de « Je ne sais pas » pour chacune des questions. Par ailleurs, un calcul automatique reporte le score des répondants sur une échelle de 0 à 10 pour plus de facilités de lecture.

Une fois les scores calculés pour chacune des personnes, l'algorithme fait la somme des scores divisés par le nombre de personnes ayant répondu, pour chaque question et pour toutes les questions de chaque déterminant à chaque niveau. Ainsi, le club peut identifier les types de déterminants qu'il mobilise déjà (pour lesquels le score est au moins supérieur à 7) et ceux sur lesquels il peut s'améliorer (en dessous de 7). Il peut également observer quelles sont les trois questions ayant le score le plus élevé, pour identifier ses points forts, et celles ayant le score le plus faible, pour définir les points à améliorer.





# Remerciements

L'outil e-PROSCeSS a été réalisé par Santé Publique France, l'Université Côte d'Azur et l'Université de Lorraine, à partir d'une étude delphi internationale et des travaux de l'équipe projet. Il a été élaboré par une équipe projet, composée de Fabienne Lemonnier et Florence Rostan, Anne Vuillemin, Stacey Johnson et Aurélie Van Hoyer.

Cet outil a été relu et amendé par le comité de suivi du projet PROSCeSS, composé de : Agence Pour l'Éducation par Le Sport - Patricia Guibert, Comité National Olympique et Sportif Français - Benoit Chanal, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne Rhône-Alpes - Maud Ottavy, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Laboratoire ARENES - Marie-Renée Guevel, Fédération Française Sports pour tous - Frédéric Le Cren puis Julien Grignon, Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé – Christine Ferron, Fondation du Football - Guillaume Naslin, Ministère des sports, Direction des Sports - Gilles Einsargueix et Nadia Mimoun, Ministère des solidarités et de la santé, Direction Générale de la Santé - Simona Tausan.

Nos remerciements au groupe Sports Clubs for Health du réseau HEPA Europe de l'OMS, pour le partage d'expériences et d'échanges et à Laurianne Crochet stagiaire Master STAPS mention APAS, parcours Projet et Territoire en Sport-Santé (Université de Lorraine).



# PROSCeSS

PRoMotion de la Santé dans les ClubS Sportifs

UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR

Santé  
publique  
France

UNIVERSITÉ  
DE LORRAINE

